

65530 - Fonds d'innovation

**Contrats Départementaux de développement territorial
et humain : proposition d'attribution d'une subvention
au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à la
Communauté de Communes de la VALLEE de VILLE pour
la réalisation d'une étude visant à développer le réseau
d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo**

CP/2019/358

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation
M320 - Service de l'entretien des Routes

Service associé :

M340 - Service technique territorial Sud

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibérations n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux au travers des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le cadre du Fonds d'innovation territoriale, le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à la Communauté de Communes de la VALLEE de VILLE pour le financement d'une étude visant à réaliser un schéma de mobilité douce.

Cette étude a pour finalité d'élaborer un document de planification et de définir, prioriser les opportunités en faveur de l'usage du vélo. L'ensemble du "système vélo" sera pris en compte, tant au niveau des infrastructures, de la signalisation que des services proposés au cycliste.

En cohérence avec la politique départementale de promotion du vélo, l'étude permettrait de répondre aux besoins des différentes pratiques: utilitaire, tourisme, loisir et sportive.

Cette étude se déroulerait en 2 phases : la production d'un diagnostic territorial approfondi, puis la formalisation d'un plan d'actions priorisé.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure.

1 - Contexte

Les contrats départementaux constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à

définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet vise, en partenariat avec le Département, à développer une offre de mobilité innovante et partagée, ainsi qu'à promouvoir le cyclotourisme. Ces thématiques s'inscrivent pleinement dans deux des enjeux prioritaires du territoire d'Action Sud : « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi » et « Développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité ». Les enjeux du territoire Sud ont été approuvés par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017.

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, marqué par une topographie complexe et par des villages enclavés, est sous-équipé en matière d'infrastructures cyclables. Seules existent les infrastructures cyclables réalisées par le Département. La vallée s'est développée autour de la RD424 qui présente un niveau de trafic élevé (notamment Poids Lourds), non compatible avec la pratique du vélo. L'enjeu de l'étude est d'organiser la réalisation de la desserte cyclable fine du territoire.

2 – Objectif de l'étude

Consciente des enjeux importants liés au développement des alternatives à la voiture, la Communauté de Communes de la Vallée de Villé souhaite aujourd'hui être accompagnée par le Département au titre du fonds d'innovation dans la réalisation d'une étude qui viserait à répondre aux enjeux suivants :

- Mettre en cohérence les projets d'infrastructures en lien avec les itinéraires existants du secteur et faire émerger de nouveaux itinéraires structurants qui pourraient être retenus au Plan Vélo 2030 du Département. Ce projet veillerait à coordonner les initiatives à différentes échelles de territoire (itinéraires structurants pour le Département, maille fine pour les intercommunalités). Il s'attacherait également à concilier les initiatives locales des communes ;
- Développement touristique : favoriser le tourisme de passage, la découverte "différente" de sites naturels, culturels et touristiques en captant et détournant les cyclotouristes de l'EV5 (Véloroute du Vignoble) et en développant l'offre touristique au départ des gares du secteur, en lien avec le déploiement des Relais Informations Services par la Région ;
- Mise en réseau des territoires voisins : le périmètre de l'étude concernerait principalement le territoire de la Communauté de Communes mais celle-ci intégrerait nécessairement les liens et relations avec les territoires voisins en prenant en compte les liaisons vers la Communauté de de Communes de Sélestat et le Massif Vosgien notamment ;
- Développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie : faciliter l'accès à l'emploi, offrir une alternative pour les déplacements de faible et moyenne distance, augmenter la part modale du vélo dans les zones rurales en levant les freins par la mise en œuvre d'itinéraires cohérents, adaptés et sécurisés. 60 % des déplacements routiers dans le Département font moins de 3 km (fort potentiel de report modal vers le vélo) et 50 % des personnes en insertion ont dû renoncer à un emploi ou une formation faute de pouvoir s'y rendre (sources : Enquête

Ménages Déplacement 2009 – Rencontre pour la mobilité inclusive ELABE 2017) : ces deux chiffres permettent de mesurer l'enjeu d'un développement des mobilités alternatives au quotidien ;

- Attractivité des centres-bourgs : offrir une alternative pour les déplacements de faible et moyenne distance, développer l'accessibilité pour tous en prenant en compte les circulations douces dans les études d'aménagement de la voirie et des espaces publics, améliorer le cadre de vie et appuyer les autres aspects qui sont développés sur cette thématique par un volet "territoire - ami des cyclistes" ;
- Sécurité routière : garantir un bon niveau de sécurité des aménagements et des déplacements hors et en agglomération et diminuer le nombre et la gravité des accidents de la route. Le sentiment d'insécurité constitue le 1er frein à la pratique du vélo (source : Enquête Ménage Déplacements 2009) ;
- Santé et politique jeunesse : permettre aux populations d'améliorer leur propre santé en leur donnant les moyens de le faire par la création d'un environnement et d'équipements compatibles avec la pratique du vélo. 150 M€ de dépenses annuelles de santé pourraient être évitées si la part modale vélo des trajets domicile - travail doublait (source : 2016 - chiffres clés des Départements et Régions cyclables).

3 – Planning et gouvernance de l'étude

L'étude se déroulerait en 2 phases : un diagnostic à l'échelle du territoire recenserait les infrastructures existantes, les opportunités foncières, les projets déjà engagés ainsi que les différents centres d'intérêts (touristiques, bassins d'emploi, groupes scolaires, pôles santé...).

Ensuite, un plan d'actions détaillerait les orientations à mettre en œuvre. Il apporterait une visibilité en termes de programmation technique et financière et permettrait de mener une stratégie de financement des projets.

La gouvernance et le pilotage du projet seraient assurés par un comité de pilotage et des groupes de travail intégrant les partenaires, des acteurs thématiques et /ou du territoire. (Élus, ONCFS, associations de cyclotourisme, association militante en faveur du vélo (Véloval), Alsace à Vélo, offices du tourisme, services des Communautés de Communes : services techniques, service communication, réseaux d'animation jeunesse,...)

4 – Plan de financement de l'étude

L'étude est financée par la Communauté de Communes à hauteur de 40%, avec un cofinancement sollicité de la Région Grand Est (30%) et du Département.

Suite à la consultation lancée par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, c'est le bureau d'études Parenthèse qui a été retenu pour réaliser cette étude dont le rendu final est attendu pour fin 2019. Le coût de l'étude s'élève à 33 336 € TTC.

Dans le cadre des contrats départementaux, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de Communes de Villé une subvention représentant 30 % du coût de l'étude, soit d'un montant arrondi à 10 000 €.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé et d'autoriser son président à la signer.

La Commission Territoriale Sud, réunie le 9 septembre 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
44501	65-65734-621	65 000,00 €	65 000,00 €	10 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à hauteur de 30 % du coût de l'étude de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, soit 10 000 € TTC ;*
- approuve, les termes du projet de convention financière jointe à la présente délibération, à conclure entre le Département et la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;*
- autorise son président à signer la convention.*

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY